



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202418-DE

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC DEL2024-18**

**Rapporteurs : Michel BELIN et Gaëlle BLANCHARD**

***Vu*** le Compte de Gestion 2023 transmis par le comptable public, joint en annexe ;

***Considérant*** que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

***Considérant*** que le Compte de Gestion 2023 est conforme au Compte Administratif 2023 ;

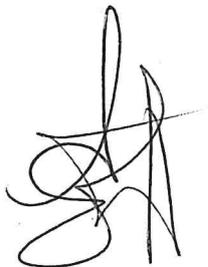
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le comptable public, qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé par le comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

En Mairie, le 28 mars 2024  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202418-DE

